

## LES RITES D'OUVERTURE DE LA MESSE

**A** QUI se bornerait à lire l'*Ordo missae* et ce qui en est dit dans la « Présentation générale », le nouvel aménagement du début de la messe — à savoir « le chant d'entrée, la salutation, la préparation pénitentielle, le *Kyrie*, le *Gloria* et la prière d'ouverture ou collecte » (n° 24) — pourrait ne pas sembler offrir grande nouveauté, et même paraître plus compliqué que le précédent<sup>1</sup>.

Mais dorénavant une exigence fondamentale interdit de juger des rites à la simple lecture (même si l'*Ordo missae* reste surtout le livre du prêtre) : la théologie du peuple de Dieu est mise en pratique, l'assemblée prend part à la célébration. Il en résulte diverses formes de messes. Nous étudierons ici les « rites d'entrée<sup>2</sup> » dans la forme de la messe dite « typique », définie aux n° 77 et 78 de la « Présentation générale ».

Situons d'abord ces rites dans la structure générale de la messe. « La messe comporte deux parties : la liturgie de la Parole et la liturgie eucharistique » (n° 8). En d'autres termes, elle est « la célébration communautaire et ecclésiale de la parole de Dieu et des mystères de la Rédemption<sup>3</sup> ». « Certains rites *ouvrent la célébration* et la concluent » (n° 8).

La partie que nous étudions a donc « le caractère d'une ouverture, d'une introduction et d'une préparation »

1. La Constitution *Missale Romanum* (n° 10) indique pourtant que les rites ont été simplifiés, comme l'avait demandé la Constitution sur la liturgie (art. 50).

2. On a gardé, faute de mieux, cette expression. On n'oubliera pas que « la liturgie n'est pas seulement rite, elle est mystère », comme l'a rappelé Paul VI dans une allocution du 13 août 1969 (*Doc. cathol.*, n° 1546, p. 757) ; et c'est d'abord l'assemblée qui est « mystère ».

3. Paul VI, *Ibid.*

(n° 24). On ne perdra jamais de vue cette perspective. Le but clairement indiqué est, en effet, « que les fidèles qui se réunissent réalisent une communion et se disposent à bien entendre la parole de Dieu et à célébrer dignement l'Eucharistie » (n° 24).

On ne supposera plus que cette communion existe *a priori*. Elle est toujours à faire. Au surplus, la communion entre les frères, « horizontale » comme on dit, est à la fois signe et condition de la communion avec Dieu, ou communion « verticale ».

### « Les fidèles qui se réunissent. »

« Lorsque le peuple est rassemblé » (*populo congregato*) : ainsi commence la description du déroulement de la messe, aussi bien dans l'*Ordo missae* que dans la « Présentation générale » (n° 25).

Ce préalable ne pouvant pas être de pure forme, il n'est pas inutile de se demander quelquefois si tout, personnes et choses, contribue à la célébration : si, par exemple, l'église est accueillante, bien disposée pour l'assemblée, si les préludes musicaux favorisent le rassemblement<sup>4</sup>, comment les fidèles sont accueillis, comment ils accueillent. « Les fidèles qui se réunissent » ne sont pas anonymes et ne se rassemblent pas en un clin d'œil. L'habitude incoercible des fidèles d'arriver n'importe quand pourrait faire dire à plus d'un pasteur : « Ces perspectives sont utopiques ; à quel moment peut-on dire que le peuple est rassemblé ? Il y aura toujours des retardataires, donc le contraire d'un rassemblement. » C'est dire qu'une catéchèse sérieuse doit être faite conjointement avec la mise en œuvre de la manière de célébrer. C'est dire aussi que tout pasteur devra résister à la tentation de réduire la durée du rassemblement<sup>5</sup>, pendant lequel se mettent en place les différentes fonctions : chorale, chantre, « maestro », instrumentistes... qui sont au service de l'assemblée.

4. Cf. « Présentation générale », nos 257 et 280, et aussi nos 271, 273-275.

5. Les horaires des messes doivent donc être calculés assez largement.

### Le chant d'ouverture.

« Lorsque le peuple est rassemblé, tandis que le prêtre entre avec les ministres, on commence le chant d'entrée » (n° 25). Jusque-là, c'était par l'entrée du prêtre, accompagnée ou non d'un chant, que commençait la messe. A lire le but désormais assigné au chant d'entrée, qui est « d'ouvrir la célébration, de favoriser l'union des fidèles rassemblés, d'introduire leur esprit dans le mystère du temps liturgique ou de la fête, et d'accompagner la procession du prêtre et des ministres » (n° 25), on voit que sa conception n'est plus la même qu'avant : d'abord parce qu'il y a un peuple rassemblé, ensuite parce que ce geste (le chant de l'assemblée aussi bien que la venue du prêtre) s'inscrit dans une dynamique plus vaste, enfin parce que le prêtre n'a plus autre chose à faire que de participer au chant de l'assemblée.

Ce chant est le premier acte de l'assemblée comme telle. La « participation consciente, active et plénière du corps et de l'esprit » requise de tout fidèle, et qui est « un droit et un devoir pour le peuple chrétien en vertu de son baptême » (n° 3), est mise en œuvre par ce chant qui réalise et approfondit la communication nécessaire entre les frères. Aussi est-il recommandé de tenir compte « de la nature de chaque assemblée » (n° 3), et « des circonstances de personnes et de lieux » (n° 5), ce qui pose d'ailleurs des problèmes techniques (n° 19)<sup>6</sup>.

L'union des voix par le chant est renforcée par le regard que l'assemblée porte en même temps sur le prêtre et les ministres qui « entrent » ou, plutôt, vont prendre dans l'assemblée la place qui leur permettra de remplir leur fonction dans la célébration.

Il faudra donc s'accoutumer à considérer le prêtre avec un autre regard. Plus d'œil plus ou moins curieux de son vêtement, de sa majesté, de son recueillement, tandis que distraitement l'oreille écoute la chorale ou que les lèvres murmurent. Ce regard prépare l'assentiment aux futures interventions du prêtre quand il exhortera l'assemblée à prendre conscience de son existence et de ce qu'elle signifie, quand il l'invitera à se convertir, quand en son

6. Voir *infra* l'article du P. GELINEAU : *Les chants dans le nouvel « Ordo missae »*.

nom il parlera à Dieu ou quand il lui parlera de la part de Dieu, et finalement l'assentiment au prêtre comme au Christ en personne.

Pendant leur « marche », le prêtre, qui agit toujours pour le salut du peuple (n° 4), et les ministres n'ont rien d'autre à faire que de participer au chant commun, de sorte que l'assemblée participe tout entière à une action unique, dont le sens est indiqué par la marche des hommes, avec l'évangéliste (n° 82), vers l'autel (n° 27)<sup>7</sup> : deux signes symboliques, intégrés au regard, des deux parties essentielles de la messe qu'on prépare, dans l'unité d'un mouvement vivant.

### La salutation.

Tout le monde étant en place, aussitôt s'engage le dialogue qui saisit toute l'assemblée dans sa structure profonde. « Le prêtre, en saluant la communauté rassemblée, lui manifeste la présence du Seigneur. » Et le peuple lui répond. Cette salutation réciproque « manifeste le mystère de l'Eglise rassemblée » (n° 28).

Si le geste de salut n'est pas en soi une nouveauté, sa signification est sensiblement renforcée, du fait de son heureux déplacement : désormais le prêtre prend la parole aussitôt arrivé, au lieu d'attendre l'oraison pour un *Domine vobiscum* formel.

« Puisque, par sa nature, la célébration de la messe a un caractère communautaire, les dialogues entre le célébrant et l'assemblée des fidèles... possèdent une grande valeur » (n° 14), et notamment ils font apparaître d'emblée que l'assemblée liturgique est essentiellement exercice de la communication.

En plus de la formule *ne varietur* traditionnelle, on dispose maintenant de deux autres formules tirées de 2 Co 13, 13 et de Ga 1, 3. Ces formules de salutation et les réponses qu'y apporte l'assemblée sont, il est vrai, rituelles, encore que la possibilité de choix relativise la fixité du rite. Mais il ne faut pas craindre de dire que le rite est condition de la communication. En effet, si le prêtre n'utilise pas une formule connue de tous, donc traditionnelle,

7. On regrettera que le n° 27 ne se trouve pas sous la rubrique « chant d'entrée » mais qu'il soit présenté comme une action séparée, au risque de faire survivre l'air séparé, « recueilli », l'esprit d'aparté que maintenaient les prières au bas de l'autel.

comment lui répondra-t-on<sup>8</sup> ? Et si la réponse n'est pas elle-même conventionnelle, comment les fidèles répondront-ils ensemble<sup>9</sup> ?

Mais il faut ajouter aussitôt que la communication ne fonctionnerait pas de façon satisfaisante<sup>10</sup> si, immédiatement après l'échange rituel, le président n'ajoutait quelques mots personnels, sans phrases, indiquant à l'assemblée sa signification et l'ouvrant au mystère qu'on veut célébrer<sup>11</sup>.

Il est aussi important de tenir à l'unité de ces deux gestes (échange rituel, mot personnel)<sup>12</sup> qu'à la distinction de leur « genre littéraire ». Si brève que soit la salutation, qui relève de l'art de la communication, elle donne le ton à toute la célébration.

### La préparation pénitentielle.

On a désormais un acte communautaire de « réconciliation avec Dieu et avec les frères », remis ici en valeur<sup>13</sup>. Certes le geste existait précédemment, mais il était ordonné à la seule préparation du prêtre.

Sans doute prêtres et fidèles ont-ils toujours été persuadés de n'être pas en état de perfection, mais cette conviction n'était jamais attestée publiquement ; alors les rites immuables supposaient d'emblée que tous étaient aptes à la parfaite communion. Cette espèce de distorsion n'explique-t-elle pas l'allure morne et triste qu'on a souvent reprochée aux cérémonies de l'Eglise ? Et n'est-ce pas un besoin de vérité qui a poussé les fidèles à participer à la préparation du prêtre (par ce qu'on appelait les prières au bas de l'autel) ?

8. Nos conversations sont pleines de gestes rituels : Bonjour, Bonsoir, Bonne nuit, Comment vas-tu ? Ça va ? Adieu, Ciao, O.K., qui facilitent la communication sans qu'on se demande jamais ce qu'ils « veulent dire ».

9. On a beaucoup parlé du « Et avec votre esprit ». Sans défendre la formule, on attend toujours des propositions constructives.

10. Le signe de croix risque de neutraliser le bon fonctionnement de la salutation : c'est une formule malheureusement déjà usée, et qui vient avec trop de densité théologique trop tôt dans l'action, sans compter qu'elle fera souvent doublet avec la salutation et avec la doxologie mieux en place de l'oraison.

11. Il vaut mieux que ce soit le président (cf. n° 11), plutôt qu'un commentateur ou celui qui fera l'homélie ; ceux-là ne pourraient peut-être pas toujours éviter le genre catéchétique, homilétique, ou simplement informatif.

12. Noter les conseils donnés aux nos 12 et 18.

13. Constitution *Missale Romanum*, n° 11.

En tout cas, cette exigence de vérité a été avalisée. Mais le geste prend désormais valeur ecclésiale. C'est en effet un acte de toute l'assemblée (n° 16), dont voici le dynamisme : d'abord le prêtre invite le peuple à la réconciliation-conversion (dans l'esprit de la formule proposée, à vrai dire sommaire, et peut-être en enchaînant avec sa monition d'ouverture et de manière à nourrir le silence qui va suivre ; ensuite l'assemblée pénitente fait silence un instant — le silence « fait partie de la célébration » (n° 23) — puis exprime sa « confession générale » suivant une des trois manières qu'on va dire ; enfin le prêtre conclut par « la prière pour le pardon », en employant la formule traditionnelle inchangée<sup>14</sup>.

L'efficacité du geste de réconciliation avec Dieu et avec les frères dépend de la qualité intérieure de la démarche.

Pour exprimer sa « confession », l'assemblée a le choix entre trois formules : ou bien réciter une prière (le *Confiteor* abrégé et remanié), ou bien alterner avec le prêtre deux versets de psaumes, ou encore dire la supplication au Christ (*Kyrie* avec motivations). Formules à peu près traditionnelles, mais qui s'insèrent dans une fonction et sont à choisir. Cette possibilité de choix risque de rester assez théorique, car le fait que, si l'on a opté pour la première ou la deuxième formule, on devra quand même dire le *Kyrie* après la prière de conclusion (n° 30), ne laisse aucun doute sur la préférence qui sera accordée à la troisième solution pour éviter une anomalie.

Gageons cependant que cette préparation pénitentielle changera de façon décisive le comportement intérieur et extérieur des fidèles : leur manière de s'accueillir à l'entrée, le respect des cheminements personnels, la participation intérieure, le désir de vie communautaire véritable.

### L'hymne.

Le *Gloria in excelsis* est maintenu ici (n° 31), comme un acte « ayant valeur en lui-même » (n° 17). Ne peut-on craindre que le fait d'avoir à chanter à la suite le *Kyrie* et le *Gloria* ne fasse échec à la perspective d'ouverture, d'introduction, de préparation souhaitée<sup>15</sup> ? Le *Gloria*,

14. Le texte latin dit : « *absolutione sacerdotis concluditur* ».

15. On a ressenti depuis des années la difficulté d'avoir à enchaîner ces deux « chants », de fonction et de type fort différents. Noter que

contenant une supplication au Christ, risque de doubler le *Kyrie*, lequel doublait déjà la préparation pénitentielle. D'ailleurs a-t-on encore vraiment besoin de chanter pour chanter ? N'est-ce pas à chaque assemblée à déterminer ce qui lui est encore nécessaire, après la prière pour le pardon<sup>16</sup>, pour être prête dans l'immédiat à écouter la Parole de Dieu ?

On prendra toujours garde de ne pas s'attarder dans l'antichambre, si ce n'est pas utile.

### La conclusion.

Ici encore, apparemment rien de changé (sauf le déplacement du *Dominus vobiscum*). Cependant l'oraison « exprime le caractère de la célébration » (n° 32), grâce à une assez large possibilité de choix<sup>17</sup> et à une restructuration de la manière de faire. Le prêtre invite l'assemblée à prier, laisse un temps de silence pour que chacun prenne conscience de la présence du Seigneur et précise mentalement ses intentions, puis il dit l'oraison (collecte) et termine par la doxologie. Et le peuple répond : *Amen*.

Il est clair que c'est l'assemblée qui a le dernier mot : cet *Amen* qui clôt l'ouverture-préparation-introduction, cet *Amen* qui devrait attester que tous (et chacun) sont prêts à écouter la Parole et à y répondre. Si ce n'était pas le cas, faudrait-il malgré tout faire les lectures ?

Au reste, quelle est au juste la fonction de cette prière du prêtre ? D'abord, est-ce bien une prière au sens de réponse à Dieu, comme après l'écoute de la Parole, dans la Prière universelle ? Ne s'agit-il pas plutôt véritablement d'une « oraison » au sens milanais de discours « sur le peuple » ? Au bout du pont — dont une tête a été la salutation — on atterrit sur l'autre rive, pour achever l'entrée en communication qui a fait apparaître la présence du Christ dans et par l'assemblée<sup>18</sup> : le président récapitule l'action, pour que l'assemblée en prenne acte par l'*Amen*. En même temps, le président explicite le sens

la coutume de faire alterner prêtre et assemblée ne convient pas. Le prêtre fait partie de l'assemblée.

16. On notera que, le pardon de Dieu précédant la demande que nous en faisons, c'est encore excès de logique d'opposer supplication et action de grâce.

17. Cette possibilité de choix a pour but d'accroître « l'efficacité pastorale de la célébration » (n° 313).

18. Cf. *Constitution sur la liturgie*, art. 7.

de sa fonction : il est la tête de l'assemblée, mandaté pour récapituler l'assemblée, être son médiateur et parler en son nom (au pluriel), comme « tenant la place du Christ en personne » (n° 10).

Sans doute, le prêtre s'adresse à Dieu (comme on l'a fait dans le chant d'entrée et la préparation pénitentielle), mais cette « prière présidentielle » est davantage ordonnée à exprimer la visée de l'assemblée, sa fonction, son sens, à être comme la charnière entre ce qui vient de se faire et ce qui va commencer.

La « collecte » désignait, en Gaule, le rassemblement, avant de glisser à la formule. L'attitude, ici, est plus existentielle, si l'on peut dire, que les mots. D'ailleurs la difficulté ressentie de donner un contenu au silence ménagé avant l'oraison<sup>19</sup> devrait inviter à une meilleure appréciation de la fonction.

### En guise d'envoi.

Le nouvel *Ordo missae* ne dit pas tout. Surtout il ne peut décrire les « circonstances » de chaque assemblée. En tout cas, les prêtres ne peuvent plus décider seuls. Les fidèles ont une part inaliénable : ils se rassemblent, s'accueillent mutuellement, choisissent leurs chants, leur manière de se réconcilier, etc. Ce qui suppose des responsabilités partagées, la concertation, comme on dit ; une juste appréciation de la nécessité exigeante et des limites de la fonction rituelle ; une attention vigilante portée à « l'état de préparation spirituelle et à la mentalité » de l'ensemble des fidèles (n° 313) pour chaque assemblée, sans sous-estimation ni surestimation ; le respect du temps nécessaire au bon fonctionnement de la célébration, si différent du temps des horloges, etc.

On n'entre pas en communication avec autrui, encore moins avec Dieu, sur ordre. C'est affaire intérieure de liberté, de foi et d'amour. Tout en liturgie n'est que gestes ou paroles proposés dans ce but. Que l'on se borne à en administrer l'écorce, et tout est mascarade. Mais que tout signe fasse vraiment signe, et l'on peut espérer dans les promesses. La communion, au bout, est à ce prix.

Claude ROZIER.

19. Est-ce le moment ici d'une « prière personnelle » que le prêtre « recueillerait » ?